

Avis d'appel à candidatures

ARS/DAOSS/ N°971-2022-10-18-00005

**en vue de la mise en place de dispositifs
d'astreinte d'infirmier de nuit mutualisée entre
EHPAD et associant d'autres ESMS**

**Période de dépôt de l'appel à candidatures : 30 jours à partir de la publication
au Recueil des Actes Administratif de la Préfecture de Guadeloupe.**

L'autorité compétente pour l'appel à candidatures, la sélection des dossiers et la
mise en œuvre de l'expérimentation est :

**Monsieur le Directeur Général
De l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rue des Archives – BILDARY –
97113 GOURBEYRE**

1- Objet de l'appel à candidatures

Cet appel à candidatures s'inscrit dans la continuité du plan pluriannuel de mise en place d'astreintes infirmières (IDE) de nuit dans les EHPAD initié en 2018 et poursuivi en 2019 en s'inscrivant dans le volet de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2019 spécifique à la prise en compte des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. En 2020 et 2021, de nouveaux financements complémentaires ont été alloués aux fins de pérenniser ce dispositif.

Un des axes de la feuille de route du plan « Grand Age » édictée par la Ministre de la Santé et des Solidarités, prévoit la généralisation à terme des astreintes d'IDE de nuit mutualisées entre EHPAD. Le déploiement du dispositif a pour objectifs :

- D'assurer la continuité des soins en EHPAD et autres ESMS associés ;
- D'améliorer la sécurisation de la prise en charge par les équipes de nuit, notamment pour les personnes en fin de vie ;
- De favoriser la pertinence des hospitalisations de nuit et ainsi réduire le nombre de transferts aux urgences et d'hospitalisations évitables ;
- De faciliter le retour en institution en sécurisant la prise en charge des résidents en sortie d'hospitalisation ;
- Renforcer la coordination de l'ensemble des acteurs de la filière gériatrique.

Dans la continuité du précédent appel à candidatures ARS/DAOSS/N°971-2021-06-30-00008 du 30 juin 2021, l'Agence de Santé souhaite installer deux nouveaux dispositifs d'astreintes d'IDE de nuit sur deux territoires distincts.

2- Cahier des Charges

Le cahier des charges est annexé au présent avis (**Annexe 1**).

3- Modalités de dépôt des candidatures

Les structures souhaitant entrer dans un dispositif d'astreinte d'IDE de Nuit doivent adresser à l'Agence de Santé leurs dossiers de candidature dont le cadre simplifié de réponse est annexé au présent avis (**Annexe 2**) dans un **délai de 30 jours** à compter de la publication de l'avis d'appel à candidatures au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ou **au plus tard le 18 novembre 2022**, le cachet de la poste faisant foi.

Ce dossier devra comporter l'ensemble des pièces demandées par le présent avis et se présenter sous les formes suivantes :

- **Un exemplaire en version numérique**, adressé par voie électronique : ars971-daoss@ars.sante.fr ;
- **Un exemplaire en version « papier »**, paginé et relié dans sa totalité (corps et annexes) sous enveloppe cachetée, en une seule fois, par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse ci-après :

Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

NE PAS OUVRIR - AAC 2022 ASTREINTE IDE DE NUIT EN EHPAD & autres ESMS

Direction Animation et Organisation des Structures de Santé (DAOSS)

Service Appui des Etablissements (SAE)

Rue des Archives – Bisdary

97113 GOURBEYRE

4- Modalités de consultation de l'appel à candidatures

Le présent avis d'appel à candidature et ses annexes sont téléchargeables sur le site internet de l'ARS www.guadeloupe.ars.sante.fr

Gourbeyre le, **18 OCT. 2022**

Directeur de l'Agence de Santé
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

A blue ink signature scribble is written over the official seal of the Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy. The seal is circular and contains the text 'ARS' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and 'GUADELOUPE SAINT-MARTIN SAINT-BARTHELEMY' around the perimeter. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.

Laurent LEGENDANT